

Conseil Communautaire du 04 avril 2013

- **Présentation du CA Budget Principal et Budget Annexes 2012 :**

Voté à l'unanimité

- **Vote des taux**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2013 :

	<u>Taux 2012</u>	<u>Taux 2013</u>
Taxe habitation	2,43	2,43
Taxe Foncier bâti	2,65	2,65
Taxe foncier Non Bâti	43,07	43,07
CFE	6,45	6,45

- **Coulagnettes**

Le président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer les tranches conditionnelles 1 (logement t2) et 2 (spa).

Il demande également le lancement d'une consultation pour le lot n° 15 vaisselle-divers (infructueux) et à signer le marché avec le prestataire qui présentera l'offre la plus économiquement avantageuse.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer les pièces du marché et de procéder à la consultation.

Gestion du site : Le président a sollicité les services de la SELO pour leur soumettre la gestion du site de Coulagnettes. Mr Rouvière, chargé de ce dossier a établi une convention pour l'administration du site. Le principe est de mettre à la disposition de cet organisme les entières installations de Coulagnettes pour une durée fixée à 3 ans dans le cadre d'un bail commercial moyennant une rétribution forfaitaire annuelle.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à engager des pourparlers avec la société d'économie mixte selo en vue de la rédaction et de la conclusion d'un bail commercial pour la location de l'ensemble immobilier réhabilité de la ferme de coulagnettes et à signer le bail commercial.

- **ZDE**

Monsieur le Président rappelle le projet de Zone de Développement Eolien sur le territoire de la communauté de communes, et fait le point sur son avancement.

Il demande l'autorisation de déposer le nouveau dossier d'étude réalisé par le cabinet ARTELIA auprès des services de la DREAL.

L'assemblée autorise le Président à l'unanimité à déposer le dossier ZDE auprès des services de la DREAL.

Le président précise que les services de l'Etat réclament de la part de chaque commune qu'elle justifie d'avoir mis à la disposition du public le dossier de ZDE. Il est impératif que les communes envoient à la Communauté de Communes le registre de consultation du dossier ZDE mis à la disposition de la population afin qu'il soit joint à notre demande.

Cœur de Lozère : Les conseillers sont invités à donner leurs avis sur la création d'une ZDE sur les communes de Le Born et Pelouse. Cinq conseillers donnent un avis défavorable et vingt et un conseillers donnent un avis réservé. Un courrier sera envoyé à la DREAL pour informer de la position du conseil communautaire sur ce projet.

- **Ganivet :**

Autorisation signature acte de vente.

Autorisation demande de subvention au LEADER sur un montant de 190 000 € HT (dossier élaboré par la SELO et l'architecte Mr Stéphane BESSIERE en partenariat avec la commune de Ribennes)

Demande de subvention au département pour travaux d'urgence de mise en sécurité de la structure et de ses abords sur un montant de 40 000 € HT.

Autorisation signature contrat maîtrise d'œuvre (transfert de mission qui avait débuté entre Mr Stéphane BESSIERE et la commune de Ribennes).

A l'unanimité l'assemblée autorise le Président à signer les actes de vente, demander les subventions et signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

- **Personnel :**

Suite au départ d'un agent, la Communauté de Communes a recruté un agent polyvalent. Sa mission a débuté le 2 avril 2013. Il convient donc de créer un poste d'agent polyvalent pour une durée de 6 mois afin de répondre aux besoins du service et d'autoriser le Président à signer le contrat d'embauche à durée déterminée (6 mois).

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer le contrat d'embauche.

En ce qui concerne le Centre de Loisirs, il convient de créer 4 postes saisonniers afin d'assurer l'encadrement des enfants.

Egalement, une convention de mise à disposition du personnel sera mise en place entre l'Association Randon Sports et loisirs et la Communauté de Communes afin de permettre le remboursement du personnel ALSH mis à disposition.

L'assemblée autorise le Président, à l'unanimité, à signer les contrats d'embauche saisonniers et à signer les conventions de mise à disposition.

La mise en place de l'ALSH a été une réussite en 2012 avec un taux de remplissage important.

- **Renouvellement ligne de crédit :**

Comme chaque année, il conviendrait de renouveler notre ligne de crédit. Des demandes sont en cours auprès du Crédit Agricole et de la Banque Populaire.

- **Crèche :**

A la demande de l'ARS, nous avons fait procéder à l'évaluation du taux de radon dans les locaux de la crèche intercommunale. Bien qu'étant au niveau supérieur de la norme autorisée, l'incertitude nous amène à mettre en place de mesures correctives. La Communauté de Communes a procédé à la mise en place d'une bouche d'extraction mécanique d'air supplémentaire (VMC). Une nouvelle mesure du radon sera faite durant les périodes autorisées (à partir de septembre).

- **MAM (maison des assistantes maternelles) :**

Le prestataire retenu est l'architecte Mr Stéphane BESSIERE à SAINT-CHELY-D'APCHER . La première phase de sa mission a été quasiment réalisée. une prestation des esquisses a été

faite auprès de la commune du CHASTEL-NOUVEL et des services de la Communauté de Communes.

- **ZA de RIEUTORT-DE-RANDON :**

Le compromis de vente va être signé, nous sommes en attente d'une réponse de nos demande d'aide DETR pour l'acquisition du terrain et l'aménagement de la zone.

- **ZA du CHASTEL-NOUVEL :**

Le lot N°2 est en cours d'acquisition.

- **Réforme élections des conseillers communautaires :**

Répartition des sièges du prochain conseil communautaire. Approbation de chaque commune avant le 30 juin 2013.

Le conseil communautaire n'a pas à délibérer mais il conviendrait de déterminer, selon un accord local, le nombre de sièges que l'EPCI peut obtenir, la répartition des sièges entre les communes de l'EPCI ainsi que le nombre de vice-président.

- **Déchèterie :**

Diagnostic SDE avec investissement à prévoir pour améliorer le fonctionnement de la déchèterie (2014).

- **Vote du budget primitif et budget annexes.**

Voté à l'unanimité